



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES (Suppléante) - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2015/112

**Objet : Service ordures ménagères et tri sélectif :  
prix de vente des caissettes jaunes de 70 litres**

Monsieur le Président précise que la CCLPA possède sur le pôle de Lautrec un stock de caissettes jaunes de 70 litres en PVC.

Les caissettes sont mises à disposition des habitants du territoire desservis par un ramassage de porte à porte.

Suite à la demande de certains élus qui ont fait part de la volonté d'habitants du territoire non situés en porte à porte qui seraient susceptibles d'acheter des caissettes, Monsieur le Président propose la vente de caissettes individuelles de 70 litres de couleur jaune, pour le tri sélectif des ménages (journaux; magazines et emballages à recycler) au prix de 15,00 € TTC l'unité.

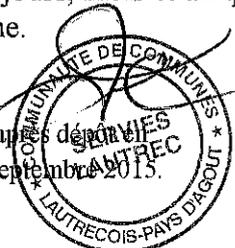
Ce tarif a été fixé en tenant compte du prix d'achat de la caissette et des informations de tri collées dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le tarif de vente de caissettes individuelles jaunes de 70 litres à 15,00 € TTC l'unité à proposer aux habitants de la CCLPA,
- dit que les recettes seront affectées au Budget Annexe Ordures Ménagères,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt au  
Sous-Préfecture le 30 septembre 2015.



Le Président,  
Raymond GARDELLE